



# **PLAN DE COMPENSATION 2014- 2020 DES SURCÔÛTS DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE DE SAINT-MARTIN**

Version Mars 2020\*

Modification page 21 portant sur les surcoûts des appâts

\* NE PAS TENIR COMPTE DES MENTIONS EN ENTÊTE DE PAGE

## Table des matières

1.Introduction.....	3
2.Présentation des filières pêche et aquaculture.....	5
2.1.La pêche à Saint-Martin.....	5
2.1.1.Non-professionnalisation du secteur .....	5
2.1.2.Zone de pêche réduite.....	6
2.1.3.Faible structuration du secteur.....	7
2.1.4.Une production totale inconnue.....	8
2.1.5.La pêche à Saint-Martin : atouts, faiblesses, opportunités et contraintes.....	9
2.2.Aquaculture.....	10
2.3.Transformation.....	10
2.4.Commercialisation .....	10
1.3. Les surcoûts de la pêche et l'aquaculture.....	12
3.1 Approche méthodologique de calcul des surcoûts.....	12
3.1.1 Collecte de données.....	12
3.1.2 Précisions de méthodes.....	12
3.2 Produits supportant des surcoûts.....	13
3.3 Identification des opérateurs supportant des surcoûts.....	17
3.4.1 Pêche hauturière des poissons pélagiques.....	19
3.4.2 Pêche hauturière de poissons démersaux (vivaneaux).....	25
3.4.3 Pêche côtière des poissons démersaux, crustacés et mollusques.....	31
3.5 Calcul des surcoûts pour l'aquaculture.....	37
3.5.1 Les aliments.....	37
3.5.2 Juvéniles.....	38
3.5.3 Surcoûts liés à l'absence d'expertise locale et au contexte cyclonique.....	41
3.5.4 Frais bancaires.....	41
3.5.5 Assurances.....	41
3.5.6 Communications.....	42
3.5.7 Synthèse.....	42
3.6 Les surcoûts de la collecte.....	46
3.7 Les surcoûts de la transformation.....	47
4. Tableau récapitulatif des aides FEAMP à la compensation des surcoûts.....	53
5. Identification des autorités compétentes.....	54
7. Références bibliographiques.....	55

# 1. Introduction

Située au cœur de l'arc antillais rassemblant 38 territoires, entre l'océan Atlantique et la mer des Caraïbes, l'île de Saint-Martin est située par 63°05 Ouest et 18°05 Nord sur le tropique du Cancer, au nord de l'arc antillais, à 180 km distance de Porto Rico et 250 km de la Guadeloupe et à seulement 25 km à l'ouest de l'île de Saint-Barthélemy.

Composée de deux parties, Grande Terre et Terres Basses, reliées entre elles par deux étroits cordons littoraux qui enferment l'étang salé de Simpson Bay, l'île de Saint-Martin couvre une superficie de 93 km<sup>2</sup> (dont 54 km<sup>2</sup> pour la partie française). Son point culminant se nomme « Pic Paradis » (424 m). Saint-Martin comprend par ailleurs plusieurs îlets : Tintamarre, Pinel, Cayes vertes, Petite clef ou Crowl Rock

L'île St Martin est divisée en deux zones : une zone au Sud appartenant aux Pays-Bas (39 km<sup>2</sup>) et une zone au Nord appartenant à la France (54km<sup>2</sup>), collectivité d'outre-mer depuis 2007.



La population de Saint-Martin établie par l'INSEE sur le recensement de 2009 est fixée à 37461 habitants (environ 40000 habitants pour la partie hollandaise). L'île entière regroupe entre 70 et 100 nationalités.

L'essentiel de l'économie s'appuie sur les activités directes ou indirectes liées au tourisme.

Saint-Martin est une région ultrapériphérique de l'Union Européenne, les droits et les obligations découlant des Traités européens s'appliquent donc pleinement.

Afin de permettre à Saint-Martin de bénéficier des mêmes opportunités que celles prévalant dans l'ensemble de l'Union Européenne, le FEAMP pour sa programmation 2014-2020 prévoit de compenser les surcoûts que subissent les acteurs de la filière de la pêche et de l'aquaculture. Le plan de compensation traduit les principales contraintes économiques rencontrées par la filière et présente une estimation des surcoûts associés aux secteurs pêche, transformation et aquaculture sur l'île. Il est le résultat d'un travail de concertation conduite auprès des acteurs de la filière et d'une analyse économique des activités.

Le plan de compensation présenté ci-dessous reprend la structure du plan de compensation telle que définie dans le règlement d'exécution n°7771/2014 de l'UE.

## 2. Présentation des filières pêche et aquaculture

### 2.1. La pêche à Saint-Martin<sup>1</sup>

#### 2.1.1. Non-professionnalisation du secteur

Le secteur des pêches à Saint-Martin regroupe une large part de pêcheurs non professionnels avec des marins non enrôlés. Ce caractère informel des pêches à Saint-Martin est son trait principal et le principal obstacle à une bonne connaissance des indicateurs y afférant (volumes de captures, valeurs, structure, proportions de métiers, etc.). Les données officielles d'avril 2014 font état de **12 marins enrôlés**, d'âge moyen 47 ans pour une flotte comptant **10 navires**, à majorité de type saintoise, de longueur moyenne 8,4 mètres, de puissance moyenne 285 cv.

Les trois métiers pratiqués se rapportent à l'utilisation de trois engins de pêche :

- la ligne pour la pêche des grands pélagiques au large ;
- la palangre de fond pour la pêche des vivaneaux, pratiquée au large également ; et
- le casier pour la pêche côtière (poissons démersaux et crustacés côtiers – langoustes).

La pêche est pour la plupart des entreprises une pratique multi-métiers en raison principalement du caractère saisonnier de chaque métier. Ainsi, la pêche pélagique est pratiquée durant six mois entre novembre et avril ; la pêche côtière est pratiquée durant 9 à 10 mois. Seule la pêche du vivaneau est pratiquée toute l'année par une entreprise spécialisée dans ce métier.



**Quai de pêche proche Marine Port La Royale (crédit: Alvi management, 2014)**

La fiche du SIH 2012 sur Saint-Martin recense 19 navires et 30 marins (Ifremer, 2012). Elle relève également le caractère multi-métiers des entreprises de pêche avec les mêmes trois différents métiers (ligne, casier, palangre).

Une enquête recensant le secteur non-professionnel a été conduite en 2009 (Touzé, 2009). Celle-ci recense 25 navires de pêche actifs, dont 75% immatriculés à Saint-Martin et 50 marins-pêcheurs. Les pratiques évoquées sont la ligne (pour 70% des navires), la nasse (40%) et la palangre (20%).

L'enquête de terrain conduite par Alvi management en mai 2014 a, elle, relevé un total de **41 navires** de pêche à Saint-Martin, dont une majorité à Grand Case (15) et Quartier d'Orléans (14). Les navires sont souvent immatriculés à St Maarten, la partie néerlandaise de l'île. Cette même enquête a estimé le nombre de marins à 82 individus.

---

<sup>1</sup> Cette partie a bénéficié des informations collectées et analysées récemment dans une étude diagnostic de filière (Alvi management, 2014), ainsi qu'une réunion conduite avec la profession en octobre 2014.

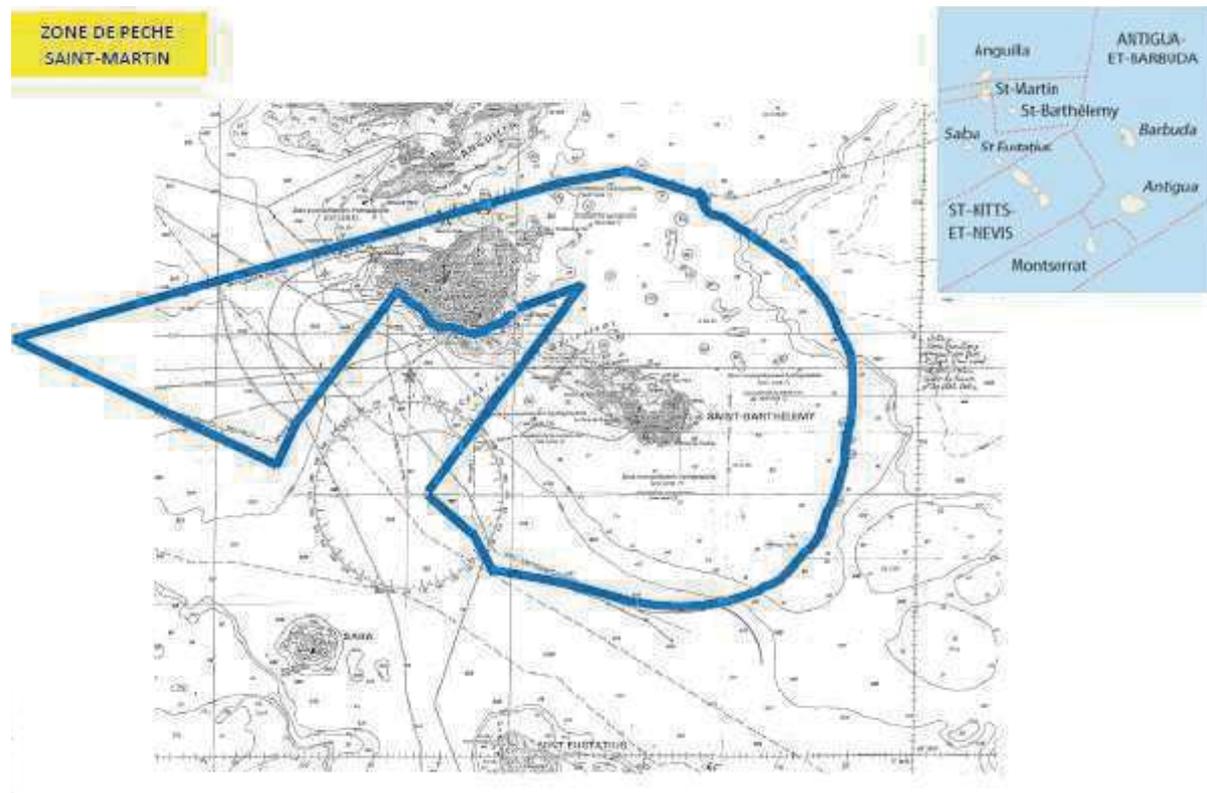


Navires de pêche à Cul-de-Sac (crédit: Alvi management, 2014)

Finalement, ces enquêtes permettent de relever l'importance de la **pêche non professionnelle** à Saint-Martin, tant en termes économiques que d'impact sur la ressource : **un navire sur quatre ancré à Saint-Martin serait inconnu** ! Ce constat souligne le besoin urgent de soutenir la professionnalisation du secteur, pour lui assurer une meilleure visibilité sur le poids économique qu'il représente pour l'île, mieux connaître l'impact de ces pratiques sur les ressources exploitées et structurer la filière.

### 2.1.2. Zone de pêche réduite

Historiquement, l'île de Saint-Martin a vu sa zone économique exclusive (ZEE) fortement se réduire, au point d'en arriver aujourd'hui à un espace maritime fort restreint (estimé à 1 000 km<sup>2</sup>). Les pêcheurs de Saint-Martin peuvent opérer dans une zone de pêche très réduite par la proximité des îles voisines d'Anguilla et par la partie néerlandaise de Saint-Martin. La zone de pêche de Saint-Martin est présentée à la figure suivante.



Zone de pêche de Saint-Martin (source: Alvi management, 2014)

Les limites sud de cette zone sont encore reconnues de manière unilatérale par le pays tiers et font l'objet de négociation. Seule la limite avec Anguilla au nord-est est bien définie.

Cette zone de superficie est diminuée pour les opérations de pêche par la présence de la réserve nationale de Saint-Martin à l'est de l'île. Seule la pêche des appâts est autorisée dans la zone de la réserve. En outre, la zone marine de Saint Barthélémy, considérée ici, n'est pas préférée par les pêcheurs de Saint-Martin, en raison des conflits avec les pêcheurs de Saint Barthélémy pour l'accès à cette zone.

Finalement, la zone de pêche des navires de Saint-Martin est très réduite en superficie ce qui pousse les marins à gagner d'autres zones de pêche, parfois sans bénéficier d'une autorisation d'accès à ces zones. Un accord de pêche avec Anguilla pour l'accès des navires de Saint-Martin à ce très large espace maritime (137000 km<sup>2</sup>) est en discussion sans qu'un consensus n'ait été trouvé à ce jour.

### 2.1.3. Faible structuration du secteur

Saint-Martin ne possède pas de véritable port de pêche. Les points de débarquements sont divers et peu organisés –à l'exception de celui du marché aux poissons de Marigot et de celui en partie néerlandaise du marché aux poissons de Simpson Bay. Il existe dans le Grand Etang –proche de la Marina Port La Royale -un quai d'accostage et un terrain pour la pêche –mais avec peu de moyens techniques. Partie française, des projets ont existé mais ne se sont pas concrétisés à ce jour. La carte qui suit présente les principaux points de concentration des navires.



Points de concentration des navires de pêche - partie française et néerlandaise de l'île (source: Alvi management, 2014)

Le niveau d'organisation professionnelle de la filière est faible à Saint-Martin. L'organisation de la filière n'est aujourd'hui possible qu'à travers l'Association des Marins Pêcheurs de l'île de Saint-Martin (AMPSM) –créé en 1996 –et réactivée depuis 2013. C'est la seule structure opérationnelle de l'île reconnue comme telle. La FEDMER (Fédération de la Filière Mer) –embryon d'inter-professions – a été créée en 2011 mais n'est plus active à ce jour (démission du dernier Bureau en Août 2013). L'association des Pêcheurs Traditionnels de Quartier d'Orléans –créée en 2006 -existe, mais est relativement peu active.

Le secteur du mareyage est à ses prémices donc non collectivement organisé à ce jour.

#### 2.1.4. Une production totale inconnue

La production des pêches de Saint-Martin n'est pas connue. Les statistiques officielles de production des navires ne sont pas disponibles, faute de déclarations des productions des navires de pêche. La FAO dans sa base de données reporte tous les ans 200 tonnes de capture. Ifremer, par le biais de son Système d'Information Halieutique opérationnel en Guadeloupe et Martinique, n'a pas conduit d'analyse sur Saint-Martin. L'analyse du SIH consiste en une modélisation à partir d'échantillonnage conduits dans les points de débarquement un échantillon. Mais ce travail n'a pas été réalisé à Saint-Martin.

Faute de données de production, quelques études ont tenté d'estimer la production : une fiche de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saint-Martin (CCISM) a estimé à 69 tonnes en 2001 la production de 8 navires professionnels. Plus récemment, le bureau Alvi management a tenté d'estimer la production à partir d'une enquête de terrain.

PRODUCTION ESTIMÉE										
NOMBRE DE NAVIRES		SAISON	DUREE (mois)	PRODUCTION MOYENNE SEMAINE (kg)	NOMBRE DE SEMAINE PAR AN	PRIX MOYEN DE VENTE (€)	QUANTITE (tonne)		VALEUR (€)	
OFFICIEL	10	HAUTE	4	100	40	10 €	13		133 333 €	
	10	BASSE	8	50	40	10 €	13	27	133 333 €	266 667 €
ESTIME	41	HAUTE	4	100	40	10 €	55		546 667 €	
	41	BASSE	8	50	40	10 €	55	109	546 667 €	1 093 333 €
OFFICIEL	10	HAUTE	4	200	40	10 €	27		266 667 €	
	10	BASSE	8	100	40	10 €	27	53	266 667 €	533 333 €
ESTIME	41	HAUTE	4	200	40	10 €	109		1 093 333 €	
	41	BASSE	8	100	40	10 €	109	219	1 093 333 €	2 186 667 €
OFFICIEL	10	HAUTE	4	400	40	10 €	53		533 333 €	
	10	BASSE	8	100	40	10 €	27	80	266 667 €	800 000 €
ESTIME	41	HAUTE	4	400	40	10 €	219		2 186 667 €	
	41	BASSE	8	100	40	10 €	109	328	1 093 333 €	3 280 000 €

#### Estimations des volumes et valeurs des captures de la pêche à Saint-Martin (source: Alvi management, 2014)

Ces estimations correspondent à des niveaux de production par navire compris entre 1,3 tonnes et 8 tonnes par an. Nos entretiens conduits avec quelques-uns des pêcheurs professionnels de l'île ont permis d'affiner les données de production par navire qu'il n'était pas possible d'estimer avec les données disponibles. Aussi, les données communiquées par les pêcheurs sont les suivantes :

- 7 tonnes par navire pour la pêche pélagique au large pour un nombre moyen de sorties de 52 (2 sorties par semaine pendant 6 mois) ;
- 7,5 tonnes pour la pêche du vivaneau avec 119 jours de sorties ;
- 6 tonnes par navire pour la pêche côtière avec un nombre de sorties de 84 sorties (2 sorties par semaine pendant 9 à 10 mois).

### 2.1.5. La pêche à Saint-Martin : atouts, faiblesses, opportunités et contraintes

Tableau : atouts, faiblesses, opportunités, menaces (d'après ALVI management, 2014)

<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
La vente directe	Zone maritime restreinte	Le dynamisme du secteur touristique	La ciguatera
Des prix de vente élevés	Absence d'accords de coopération pêche	L'image " gastronomie française "	Le poisson Lion
Des techniques de pêche relativement douces	Surexploitation de la bande côtière	La volonté politique de structurer la production	Les algues brunes
La haute saison touristique	Absence d'organisation professionnelle	La réserve naturelle nationale	La pêche illégale
Le Marché aux Poissons de Marigot	Absence de réglementation locale des pêches	L'écotourisme	Le " tout tourisme & plaisance "
Une forte demande des locaux	Effectif faible de pêcheurs professionnels	La coopération inter-frontalière (Anguilla –Sint-Maarten)	Concurrence des pêcheurs non professionnels
	Effectif faible des navires de pêche professionnelle	Le Feamp	Concurrence des pêcheurs anguillais
	Manque de moyens techniques à terre	Le Marché aux Poissons de Simpson Bay	Concurrence des pêcheurs côté NL
	Avitaillement non organisé	Synergie avec la structuration de l'agriculture	Différentiel des charges entre côté NL et FR
	Multiplicité des points de débarque		Concurrence des plaisanciers
	Absence de traçabilité		
	Respect des normes sanitaires		
	Vide entre Production et Consommation		
	Isolement du secteur		
	Coût de la mise aux normes des bateaux		

## **2.2. Aquaculture**

Il n'y a pas d'aquaculture sur Saint-Martin. Des projets de ferme aquacole marine au moyen de cages à poissons sont en cours de réflexion, sans projet précis à ce jour.

Le littoral de Saint-Martin peut accueillir des projets d'aquaculture marine, notamment en raison de l'ouverture de ses baies, beaucoup plus grandes qu'en Guadeloupe. Mais ces baies ouvertes sont aussi exposées aux tempêtes, le récent cyclone Gonzalo a causé la perte de plus de 60 navires au mouillage dans ces baies. Aussi le potentiel de développement aquacole est important pour cette île, mais les dispositifs devront tenir compte des risques cycloniques (cages immergées notamment). La réserve nationale pourrait accompagner de tels projets à l'avenir.

En revanche, l'aquaculture d'eau douce n'est pas envisageable, en raison de la faible disponibilité en eau douce et de la forte pollution constatée dans les étendues d'eau douce de l'île.

## **2.3. Transformation**

La transformation, inexistante aujourd'hui, représente une opportunité intéressante pour Saint-Martin, sensiblement équivalente à celle de Guadeloupe. Les débouchés commerciaux existent sur place, par la demande des restaurants et des consommateurs locaux. Des produits comme le poisson fumé ou la confection de préparations cuisinées (boudins, rillettes, etc.) sont des produits demandés localement et appréciés des touristes et des résidents. Aussi, des entreprises de transformation trouveraient largement leur place au sein de la filière pêche et aquaculture de Saint-Martin, à condition de dépasser certaines contraintes d'investissement liées à l'absence d'autres entreprises de transformation sur place et de production (caractère artisanal des ateliers).

## **2.4. Commercialisation**

Les débouchés des produits de la pêche à Saint-Martin sont exclusivement locaux. La totalité des captures est écoulee sur le marché aux poissons de Marigot Bay ou de Simpson Bay côté néerlandais, ou livré à domicile chez des particuliers ou auprès des supermarchés et restaurateurs de l'île. Le mode de commercialisation est en cela assez semblable au mode de commercialisation de Guadeloupe : vente directe en bord de route ou livraison à domicile auprès d'une multitude de clients.



**Marché aux poissons de Marigot Bay (crédit: Alvi management, 2014)**

Des pêcheurs de l'île peuvent jouer le rôle de mareyeurs et rachètent des produits d'autres pêcheurs pour les revendre à leurs clients. Des mareyeurs spécialisés sont installés sur le marché de Marigot Bay et achètent des produits aux pêcheurs d'Anguilla qui viennent débarquer à Marigot Bay.

Des données précises d'importations ou d'exportations n'ont pu être collectées sur Saint-Martin en particulier. Pourtant, les importations sont très importantes, en provenance d'Anguilla notamment : beaucoup de pêcheurs anguillais débarquent à Marigot Bay pour vendre leurs poissons aux mareyeurs installés sur le marché aux poissons. Plusieurs pêcheurs de Saint-Martin achètent aussi régulièrement du poisson aux pêcheurs anguillais pour le revendre sur l'île. Les exportations sont en revanche très limitées. Elles semblent cantonnées à la vente en frais sur le marché au poisson de Simpson Bay à Sint Marteen.

## **1. 3. Les surcoûts de la pêche et l'aquaculture**

### **3.1 Approche méthodologique de calcul des surcoûts**

#### **3.1.1 Collecte de données**

La collecte de données a été compliquée par un manque de données des pêches à l'échelle de Saint Martin (voir ci-dessus). Aussi, et compte-tenu du nombre réduit de pêcheurs professionnels déclarés sur l'île, il a semblé préférable de collecter des données auprès de ces pêcheurs directement. Cette collecte a eu lieu lors d'une réunion tenue le 27 octobre 2014 à Saint Martin. A la différence de la Guadeloupe où le SIH Ifremer permet de connaître les volumes totaux pour l'ensemble des opérateurs, il a été nécessaire de procéder différemment à Saint Martin. Ainsi, les volumes moyens annuels de production par type de pêche ont été estimés lors de cette réunion, et le volume total de production des opérateurs professionnels déclarés déduits.

Les données de prix pour l'estimation des surcoûts ont été collectées par :

- Collecte de données de prix auprès de fournisseurs : des devis ont été demandés auprès des fournisseurs de matériel de l'île ; lorsque des devis n'ont pu être collectés, les fournisseurs ont été contactés par téléphone pour connaître les prix pratiqués.
- Collecte de données économiques de métropole : la collecte a été opérée par des contacts avec des fournisseurs par téléphone ou des prix relevés sur des sites internet de vente de matériel (accastillage, pêche, électronique, etc.).

Les auteurs tiennent à disposition les catalogues et devis utilisés pour les calculs des surcoûts.

#### **3.1.2 Précisions de méthodes**

Quelques précisions sont à considérer pour la prise en compte des calculs qui suivent :

- Les prix considérés ci-dessous correspondent à des moyennes annuelles de prix enregistrés, généralement des prix de catalogue 2014. Il a été demandé aux fournisseurs de communiquer des prix moyens annuels lors de leur établissement de devis ;
- Des dépenses particulières liées à des besoins supérieurs à ceux de métropole ont été considérés plus bas. Il s'agit des besoins supérieurs liés aux handicaps spécifiques des RUP qui, comme le rappelle le règlement n°1046/2014 incluent « l'éloignement, l'insularité, leur faible superficie, le relief difficile, leur dépendance économique vis-à-vis d'un petit nombre de produits et des conditions climatiques particulières ». Ainsi, l'atomicité des points de vente ou l'utilisation supérieure de glace, par exemple, sont associés à des handicaps des RUP et sont donc pris en compte dans les calculs ci-après.
- Les méthodes de calcul de surcoût sont très spécifiques d'un poste de dépense à un autre, les précisions de calcul sont à chaque fois précisées dans le poste concernée ci-dessous.

- Les prix des fournisseurs sont généralement produits en dollars US. Un taux de change de 0,76 euro par dollar a été utilisé ici, il s'agit d'une moyenne sur l'année 2014.
- Les prix considérés ici sont hors taxes. La plupart des pêcheurs professionnels n'étant pas en régime de franchise en base de TVA, les prix considérés ici sont HT.

### **3.2 Produits supportant des surcoûts**

L'ensemble des produits de la pêche et de l'aquaculture de Saint-Martin supportent des surcoûts pour leur production, il est donc pertinent de considérer l'ensemble de ces produits dans le plan de compensation. L'évaluation des surcoûts est opérée par groupe d'espèces et non spécifique compte tenu de la grande diversité spécifique des captures.

On distingue deux catégories principales de produits de la pêche à Saint-Martin : les poissons pélagiques issus de la pêche au large, à la traîne et généralement près des dispositifs de concentration de poissons. Près des côtes, le deuxième groupe d'espèces est celui regroupant les poissons démersaux côtiers pêchés généralement avec des nasses. A cette catégorie s'ajoute une catégorie de crustacés (langoustes surtout) et mollusques côtiers, capturés également par la pêche côtière à l'aide de casiers. Ces produits sont vendus soit en frais, entier ou vidés, soit en darnes ou filetés. Il n'y pas de transformation de ces produits sur l'île.

A ces deux catégories s'ajoute une troisième, pratiquée par un seul pêcheur enregistré et déclaré (plusieurs autres pêcheurs pratiquent cette pêche mais restent non déclarés), il s'agit de la pêche du vivaneau à la palangre.

Pour l'aquaculture, seule la production d'ombrine ocellée est considérée ici. L'aquaculture de poisson marin est en effet la seule opportunité, en raison du manque et de la pollution de l'eau douce disponible pour l'aquaculture d'eau douce. Une autre opportunité peut être la production d'algues.

Tableau : Catégories de produits de la pêche et de l'aquaculture qui supportent des surcoûts

#	(1) Catégories	(2) Dénomination commerciale	(3) Nom scientifique	(4) Code FAO	(5) Présentation	(6) Code NC	(7) Quantité
1	Pélagiques hauturiers	Albacore	<i>Thunnus albacares</i>	YFT	Frais, entier, en darnes ou fileté	0302, 0304	60 tonnes (objectif 240 tonnes en 2020)
2	Pélagiques hauturiers	Albacore	<i>Thunnus albacares</i>	YFT	Fumé, préparé sous forme de saucisson	0305	
3	Pélagiques hauturiers	Carangues	<i>Caranx spp.</i>	CGX	Frais, entier, en darnes ou fileté	0302, 0304	
4	Pélagiques hauturiers	Comètes	<i>Elagatis bippinulata</i> , <i>Benthocometes robustus</i>	RRU, OBR	Frais, entier, en darnes ou fileté	0302, 0304	
5	Pélagiques hauturiers	Coryphène commune	<i>Coryphaena hippurus</i>	DOL	Frais, entier, en darnes ou fileté	0302, 0304	
6	Pélagiques hauturiers	Makaire bleu	<i>Makaira nigricans</i>	BUM	Frais, entier, en darnes ou fileté	0302, 0304	
7	Pélagiques hauturiers	Makaire bleu	<i>Makaira nigricans</i>	BUM	Fumé, préparé sous forme de rillettes	0305	
8	Pélagiques hauturiers	Makaire blanc	<i>Tetrapturus albidus</i>	WHM	Frais, entier, en darnes ou fileté	0302, 0304	
9	Pélagiques hauturiers	Makaire blanc	<i>Tetrapturus albidus</i>	WHM	Fumé, préparé sous forme de rillettes	0305	
10	Pélagiques hauturiers	Poissons-bourses	<i>Aluterus spp.</i>	FFX	Frais, entier ou fileté	0302, 0304	
11	Pélagiques hauturiers	Thazard-bâtard	<i>Acanthocybium solandri</i>	WAH	Frais, entier, en darnes ou fileté	0302, 0304	
12	Pélagiques hauturiers	Thazard-bâtard	<i>Acanthocybium solandri</i>	WAH	Préparé sous forme de rillettes	0305	
13	Pélagiques hauturiers	Thazards	<i>Scomberomorus spp.</i>	KGX	Frais, entier, en darnes ou fileté	0302, 0304	
14	Pélagiques hauturiers	Thazards	<i>Scomberomorus maculatus</i>	KGX	Fumé, préparé sous forme de rillettes	0305	
15	Pélagiques hauturiers	Thons pélamides divers (listao et autres bonites)	<i>Katsuwonus pelamis</i> , <i>Sarda spp.</i>	SKJ, BZX	Frais, entier, en darnes ou fileté	0302, 0304	
16	Pélagiques hauturiers	Thons pélamides divers (listao et autres bonites)	<i>Katsuwonus pelamis</i> , <i>Sarda spp.</i>	SKJ, BZX	Préparé sous forme de rillettes	0305	

Plan de compensation des surcoûts de la pêche et de l'aquaculture – 16 novembre 2015

17	Pélagiques hauturiers	Voilier de l'Atlantique	<i>Istiophorus lbicans</i>	SAI	Frais, entier, en darnes ou fileté	0302, 0304	
18	Pélagiques hauturiers	Voilier de l'Atlantique	<i>Istiophorus lbicans</i>	SAI	Fumé, préparé sous forme de rillettes	0305	
19	Démersaux hauturiers	Vivaneaux (gros yeux, noires et royales, surtout)	<i>Lutjanus spp.</i> <i>Lutjanus, lutjanus,</i> <i>Lutjanus buccanell,</i> <i>Etelis oculatus</i>	SNA, LJJ, LJJ, EEO	Frais, entier, en darnes ou fileté	0302, 0304	7,5 tonnes (objectif 50 tonnes en 2020)
20	Poissons démersaux côtiers	Perroquets (tricolore, royal surtout)	<i>Scarus spp.</i>	PWT, UVH	Frais, entier, en darnes ou fileté	0302, 0304	50 tonnes (objectif 200 tonnes en 2020)
21	Poissons démersaux côtiers	Mérous (rougettes, cabots)	<i>Epinephelus spp.,</i> <i>Cephalopholis spp.</i>	GPN, EPA	Frais, entier, en darnes ou fileté	0302, 0304	
22	Poissons démersaux côtiers	Poissons-bourses	<i>Aluterus spp.,</i> <i>Cantherines spp.</i>	AWI, FLF	Frais, entier, en darnes ou fileté	0302, 0304	
23	Poissons démersaux côtiers	Gorettes (tambours)	<i>Haemulon flavolineatum,</i> <i>Haemulon scirius</i>	Pas de code	Frais, entier, en darnes ou fileté	0302, 0304	
24	Poissons démersaux côtiers	Chirurgiens	<i>Acanthurus spp.</i>	SUR	Frais, entier, en darnes ou fileté	0302, 0304	
25	Poissons démersaux côtiers	Marignans	<i>Sargocentron spp.</i>	HWH, AXH	Frais, entier, en darnes ou fileté	0302, 0304	
26	Poissons démersaux côtiers	Capucins (rougets, souris)	<i>Mullus spp.</i>	MUX	Frais, entier, en darnes ou fileté	0302, 0304	
27	Poissons démersaux côtiers	Coffres	<i>Ostraciidae</i>	BXF	Frais, entier, en darnes ou fileté	0302, 0304	
28	Poissons démersaux côtiers	Beauclaires	<i>Priacanthus spp.</i>	BIG	Frais, entier, en darnes ou fileté	0302, 0304	
29	Poissons démersaux côtiers	Murènes	<i>Muraenidae</i>	MUI	Frais, entier, en darnes ou fileté	0302, 0304	
30	Poissons démersaux côtiers	Raies	<i>Raja spp.</i>	SPX	Frais, entier, en darnes ou fileté	0302, 0304	

Plan de compensation des surcoûts de la pêche et de l'aquaculture – 16 novembre 2015

31	Poissons démersaux côtiers	Labres, crénilabres	<i>Symphodus spp.</i>	YFX	Frais, entier, en darnes ou fileté	0302, 0304	
32	Poissons démersaux côtiers	Mulets	<i>Mugilidae</i>	MUL	Frais, entier, en darnes ou fileté	0302, 0304	
33	Poissons démersaux côtiers	Pagres	<i>Acanthopagrus latus</i>	YWF	Frais, entier, en darnes ou fileté	0302, 0304	
34	Poissons démersaux côtiers	Daubenets	<i>Calamus spp.</i>	PLG	Frais, entier, en darnes ou fileté	0302, 0304	
34	Poissons démersaux côtiers	Rougets-barbets barberin	<i>Parupeneus barberinus</i>	RFP	Frais, entier, en darnes ou fileté	0302, 0304	
36	Crustacés et mollusques côtiers	Langouste blanche	<i>Panulirus argus</i>	SLC	Frais, entier	0302, 0304	
37	Crustacés et mollusques côtiers	Lambi (strombe rosé)	<i>Strombus gigas</i>	COO	Frais, entier, préparé sous forme de rillettes ou boudins	0302, 0304, 0305	
38	Crustacés et mollusques côtiers	Crabe royal des Caraïbes	<i>Mithrax spinosissimus</i>	MXI	Frais, entier, préparé sous forme de rillettes ou boudins	0302, 0304, 0305	
39	Crustacés et mollusques côtiers	Pieuvres, poulpes	<i>Octopodidae</i>	OCT	Frais, entier	0302, 0304	20 tonnes
40	Crustacés et mollusques côtiers	Langouste brésilienne	<i>Panulirus guttatus</i>	NLG	Frais, entier	0302, 0304	
41	Crustacés et mollusques côtiers	Crabe moro	<i>Carpilius corallinus</i>	KPC	Frais, entier	0302, 0304	
42	Crustacés et mollusques côtiers	Cigale marie-carogne	<i>Scyllarides aequinoctialis</i>	YLA	Frais, entier	0302, 0304	
43	Poissons d'aquaculture marine	Loups Caraïbes / Ombrine ocellée	<i>Sciaenops ocellatus</i>	RDM	Frais, entier, ou éviscéré, ou éviscéré et écaillé, fileté, en darnes, fumé, congelé	0302, 0304, 0305	objectif 15T en 2020)
44	Algues d'aquaculture	Algues d'aquaculture	<i>Algae</i>	SZX	Fraîches, séchées, transformées	0302, 0304, 0305	objectif 10T en 2020)

### 3.3 Identification des opérateurs supportant des surcoûts

Les secteurs pêche et aquaculture regroupent trois segments : les producteurs (pêcheurs ou aquaculteurs), les transformateurs et les opérateurs de commercialisation. Si ces trois segments ne sont pas représentés aujourd'hui à Saint-Martin, il convient de les considérer pour un développement à venir de la filière. La plupart du temps, la commercialisation est assurée par les producteurs eux-mêmes.

L'ensemble de ces opérateurs supportent des surcoûts liés à l'éloignement de Saint-Martin. Ces surcoûts sont supportés pour l'ensemble des produits de ces segments. Pour rappel, le tableau suivant présente les différents opérateurs et les produits ou catégories de produits considérés par ces segments.

**Tableau : Identification des opérateurs**

#	(1) Opérateurs ou leurs associations	(2) Produits ou catégories de produits <small>[Selon les colonnes (1) ou (2) du tableau précédent]</small>
1.	<b>Pêche</b>	Poissons pélagiques hauturiers ; vivaneau ; poissons démersaux côtiers ; crustacés et mollusques côtiers
2.	<b>Aquaculture</b>	poissons d'eau de mer en aquaculture, algues d'aquaculture.
3	<b>Transformation</b>	Poissons pélagiques hauturiers ; vivaneau ; poissons démersaux côtiers ; crustacés et mollusques côtiers ; poissons d'eau de mer en aquaculture ; algues d'aquaculture.
4	<b>Commercialisation</b>	Poissons pélagiques hauturiers ; vivaneaux ; poissons côtiers ; crustacés et mollusques côtiers ; poissons d'eau de mer en aquaculture.

### **3.4 Calcul des surcoûts de la pêche**

Le calcul des surcoûts de la pêche est réalisé pour trois types de pêche, correspondant aux types de produits principaux : la pêche pélagique du large, la pêche du vivaneau et la pêche côtière (poissons démersaux et crustacés et mollusques côtiers).

Le texte qui suit présente les surcoûts supportés par les pêcheurs et la méthode utilisée pour calculer ce surcoût. Pour chaque type de pêche, les postes de dépenses sont considérés et les surcoûts supportés par rapport à des pratiques équivalentes en métropole sont calculés.

La difficulté de ce travail mené à Saint-Martin est que les volumes de pêche sont inconnus. L'IFREMER à travers le système d'information halieutique (SIH) n'a pas conduit d'évaluation précise des captures et aucun chiffre n'est disponible. Face à cette absence de données de production, et compte tenu du nombre limité de pêcheurs sur l'île, des enquêtes ont été conduites auprès de pêcheurs professionnels et déclarés pratiquant ces différents types de pêche. Un volume moyen a été utilisé d'après les données collectées auprès de ces pêcheurs, en fonction des captures par sortie et du nombre moyen de sortie dans l'année.

Ces volumes sont de :

- 7 tonnes par navire pour la pêche pélagique au large avec un nombre de sorties de 52 (2 sorties par semaine pendant 6 mois) ;
- 7,5 tonnes pour la pêche du vivaneau avec 119 jours de sorties ;
- 6 tonnes par navire pour la pêche côtière avec un nombre de sorties de 84 sorties (2 sorties par semaine pendant 9 à 10 mois).

Il s'agit de volumes et de nombre de marées de pêcheurs professionnels spécialisés qui ne pratiquent que cette activité et qui seront les bénéficiaires du plan de compensation. Aussi ces volumes sont plus importants que les volumes moyens estimés à partir des données totales (5,3 tonnes/an pour l'estimation moyenne).

### 3.4.1 Pêche hauturière des poissons pélagiques

	Détermination de la Colonne A : à gauche la justification, à droite la méthode de calcul		Détermination de la colonne B : à gauche la justification, à droite le coût ou prix de référence		Surcoût : C = A- B
Poste	Références DOM (coûts, prix, source, année de référence)	Méthode de détermination du prix unitaire DOM et des coûts en €/tonne ou kilo (par type de pêche)  <u>Colonne A</u>	Justification	Coût/prix de référence métropole  <u>Colonne B</u>	
Carburant	<p><u>prix unitaire carburant :</u> Prix moyen annuel = 1,07 €/L Source = moyenne réalisée à partir de relevés conduits sur 2013 et 2014. Les tarifs moyens pour l'année 2013 montrent des écarts majeurs, entre 0,96€/L pour les stations Delta petrol, 0,99€/L et 1,26€/L pour les autres fournisseurs des stations utilisées par les marins (Cadisco et SARL Boats Services). A Saint-Martin, le prix moyen annuel de l'essence sur l'année 2013 était donc estimé à 1,07€/L. Ce tarif a été conforté lors de relevés de terrain d'octobre 2014 : les tarifs variaient entre 0,99€/L et 1,24€/L.</p> <p><u>données de consommations :</u> données de consommation = 350 L/sortie (pêche hauturière)</p>	<p>1) <u>prix unitaire carburant</u> = moyenne des prix relevés (pas d'arrêtés préfectoraux pour l'essence sans plomb détaxée, seul carburant utilisé par les pêcheurs).</p> <p>2) <u>calcul</u> : (Prix unitaire*consommation de carburant par sortie*nombre de sorties)/Volume poids vif produit soit : 1,07*350*52/7= 2782€ /T (pêche hauturière)</p> <p>3) <u>calcul du surcoût</u> : coût DOM (calculés ci-dessus) – coût métropole (calculé sur la base du modèle de calcul DOM ci-dessus et de la référence métropole) Soit : 2782€ /T - 1768€ /T = 1014€ /T (pêche hauturière)</p>	Le prix de référence est calculé sur la base d'une moyenne 2013 du prix du carburant dans les ports de Lorient, le Guilvinec, et Boulogne sur mer	0,68 €/l moyenne 2013	3) calcul du surcoût : 1014€ /T

Plan de compensation des surcoûts de la pêche et de l'aquaculture – 16 novembre 2015

	<p><u>sources</u> : consommation par sortie fournie par une enquête auprès des pêcheurs hauturiers de l'île. Les pêcheurs naviguent sur de très grandes distances pour rejoindre leurs différents dispositifs de concentration de poissons ancrés au large.</p> <p>Année(s) de référence : 2013 et 2014</p>				
Lubrifiant	<p><u>prix unitaire lubrifiant</u> : Prix moyen annuel = 6€/L Source : prix moyen constaté pour les huiles utilisées sur moteurs essence HB chez un accastilleur et un mécanicien Année de référence : 2014</p> <p><u>données de consommations</u> : consommation de 15 L par mois (90 L/an car la saison dure 6 mois) fournie par une enquête auprès des pêcheurs hauturiers de l'île Année de référence : 2014</p>	<p>1) <u>prix unitaire lubrifiant</u> = moyenne des prix du lubrifiant sur l'année de référence</p> <p>2) <u>calcul</u> : (Prix unitaire*consommation de lubrifiant par navire* nombre de navire)/ Volume poids vif produit soit 6 *90/7 = 77 € /T (pêche hauturière)</p> <p>3) <u>calcul du surcoût</u> : 77€/T - 54€/T = 23€/T (pêche hauturière)</p>	<p>Les prix retenus : moyenne de prix 2014 des sites agri leader et lubexel pour une huile 15W40 conditionnée en fût de 200L (<a href="http://www.agrileader.fr">www.agrileader.fr</a> ; <a href="http://www.lubexcel.com">www.lubexcel.com</a>), leaders sur le marché de la fourniture de produits et pièces pour la pêche.</p>	2,53€/l	3) calcul du surcoût : 23€/T
Pièces d'usure	<p><u>Coût pièces d'usure</u> : coût moyen annuel = 20€/sortie soit 1040€/an</p> <p>sources : les coûts de maintenance mécanique est estimé à 20€ /sortie pour Guadeloupe et Saint-Martin</p>	<p>1) <u>Coût pièces d'usure</u> : coût moyen annuel des pièces d'usures</p> <p>2) <u>calcul</u> : Coût moyen annuel/ Volume poids vif produit Soit : 1040/7 = 149€ /T (pêche</p>	<p>D'après les relevés de prix de la liste de matériel jointe en annexe, les surcoûts avec la métropole sont établis à</p> <p>43%</p>	Base de calcul de surcoût fournie en annexe du plan	3) calcul du surcoût : 45€/T

Plan de compensation des surcoûts de la pêche et de l'aquaculture – V5 – septembre 2015

	Guyader et al., 2013) Année(s) de référence : 2013	hauturière) 3) <u>calcul du surcoût</u> : 149€ /T – 104 € /T = 45 € /T (pêche			
Entretien y compris carénage	NON QUANTIFIABLE		Les coûts d'entretien dépendent principalement des infrastructures portuaires, existantes ou pas, et de leur niveau d'équipement.  Ces surcoût sont réels et d'autant plus élevés lorsqu'il n'existe pas d'équipement ou d'infrastructure spécifique ou adapté.		
Equipement de pêche, de navigation et de sécurité	Les surcoûts évalués ne sont pas significatifs				
Appâts	<u>prix unitaire appâts</u> : 6,35€/kg en moyenne -Appât balaou (poisson) : 12 € pour un sachet de 2kg -Appât calamar : 9,12 € pour un sachet de 1,36 kg (source : données devis Guadeloupe)  <u>données de consommations</u> : données de consommation = 350 kg appâts/an (pêche hauturière) Source : enquête auprès de pêcheurs de l'île Année de référence : 2013	1) <u>prix unitaire appâts</u> = 6,35€/kg en moyenne  2) <u>calcul</u> : (Prix unitaire*consommation d'appâts)/ Volume poids vif produit (modèle d'activité) 6,35*350/7= 398€/T (pêche hauturière)  3) <u>calcul du surcoût</u> : 317,5€/T – 63€/T= 254,5€/T	La référence : prix d'achat des appâts pour la pêche côtière et pélagique des CRPMEM des Pays de la Loire et de PACA.	1 €/kilo d'appâts année de référence 2013	254,5€/T

<p>Glace pour cale à poisson</p>	<p><u>prix unitaire glace</u> : La machine coûte 8000 euros à l'achat (avec un amortissement prévu sur 5 ans) et les coûts inhérents en eau et électricité sont de 400 €/mois, soit 2400 €/an (d'après entretiens avec pêcheurs). L'autre solution consiste à acheter des blocs de glace ou des glaçons, solution préférée de certains pêcheurs côtiers, mais ces deux solutions étant plus onéreuses.</p> <p>Prix moyen annuel = 2400 € par navire</p> <p>Source : enquête auprès de pêcheurs de l'île Année de référence : 2013/2014</p> <p><u>données de consommations</u> : données de consommation = 4800 kg glace/an par navire (pêche hauturière)</p> <p>Source : d'après enquête auprès de pêcheurs de l'île Année de référence : 2013</p>	<p>1) <u>prix unitaire glace</u> = 0,5€/kg de glace pour une unité de production de glace par navire.</p> <p>2) <u>calcul</u> : (Prix unitaire*consommation de glace)/ Volume poids vif produit (modèle d'activité) Soit : <math>0,5 * 4800 / 7 = 343 \text{€} / \text{T}</math> (pêche hauturière)</p> <p>3) <u>calcul du surcoût</u> : <math>343 - 0,05 * 4800 / 7 = 308 \text{€}</math></p>	<p>La référence retenue est celle de la glace vendue pour les pêcheurs des Pays de la Loire et de PACA.</p>	<p>0.05 € / kilo de glace</p> <p>Année de référence 2013</p>	<p>308€/T</p>
<p>Redevance d'infrastructure portuaire</p>	<p>NON Quantifiable</p> <p>Situations trop disparates pour effectuer des calculs pertinents</p>				

Frais financiers	<p><u>Chiffre d'affaires :</u>  CA annuel = 7 tonnes * 10 €/kg = 70000 €  sources : évaluation d'après prix de vente moyen du poisson et captures moyenne par navire  Année(s) de référence : 2013</p> <p><u>Taux moyen d'emprunt :</u>  Taux moyen d'emprunt : 6,3%  Source : IEDOM, 2014</p>	<p>1) <u>coût de base</u> = 3 mois CA (pour le BFR) = (CA annuel/12)*3 soit 17500 €</p> <p>2) <u>calcul</u> : (coût de base*taux moyen d'emprunt)/ Volume produit poids vif (modèle d'activité) soit 157 €/T</p> <p>3) <u>calcul du surcoût</u> : coût DOM (calculés ci-dessus) – coût métropole (calculé sur la base du modèle de calcul DOM ci-dessus)  Soit  157 €/T – 67 €/T = 90 €/T</p>	Etude IEDOM 2014 = taux d'emprunt en métropole à 2,70%	taux métropole 2,70 %	90 €/T
Assurance	<p>NON quantifiable</p> <p>Les primes sont très élevées et parfois il n'existe pas d'offre d'assurance ce qui oblige le pêcheur à supporter lui-même son risque de vol, dégradation...</p>		La pêche métropolitaine dispose d'une offre d'assurance normale.		
Télécommunication	<p>Non quantifiable</p> <p>Les coûts d'accès aux télécommunications sont plus élevés mais c'est surtout le manque de couverture ou de débit qui provoque des situations de surcout pouvant être très élevés par rapport à une économie qui dispose elle de tous les moyens de communication moderne</p>				

Services de Conseils	Non quantifiable : problématique plutôt conjoncturelle que structurelle : le surcoût est lié au fait qu'il faille faire venir des compétences dans ces territoires lorsqu'elles n'existent pas localement du fait de l'étroitesse du marché.				
Coût liés aux activités de commercialisation visée à l'article 68 du FEAMP	NON RENSEIGNE				
Approvisionnement alimentaire (équipage)	<u>coût approvisionnement alimentaire</u> : coût moyen annuel = 2080 €/an sources : frais de 40 euros par sortie évalués d'après d'après enquête auprès de pêcheurs répartis sur l'île ; nombre de sorties de 52 par an.  Année(s) de référence : 2013	1) <u>coût approvisionnement alimentaire</u> = coût moyen annuel de l'approvisionnement alimentaire de l'équipage Soit 2080 €/an  2) <u>calcul</u> : Coût/volume produit (pêche hauturière) Soit 2080/7=297 €/T  3) <u>calcul du surcoût</u> : coût DOM (calculés ci-dessus) - coût métropole Soit 297 €/T-247€/T=50€/T	étude Insee 2010 = surcoût de la vie de 20 % à Saint-Martin (base Guadeloupe) d'après INSEE, 2010.	Coût dans le DOM/(1+surcoût entre le DOM et la métropole)= coût en métropole	50€/T
SURCOUT GLOBAL PAR KG DE POISSON PECHE			Total des surcoûts = 1,7845€/kg	Total des surcoûts = 1784,5 € /T	

Plan de compensation des surcoûts de la pêche et de l'aquaculture – 16 novembre 2015

	situations de surcoût pouvant être très élevés par rapport à une économie qui dispose elle de tous les moyens de communication moderne				
Services de Conseils	Non quantifiable : problématique plutôt conjoncturelle que structurelle : le surcoût est lié au fait qu'il faille faire venir des compétences dans ces territoires lorsqu'elles n'existent pas localement du fait de l'étroitesse du marché.				
Coûts liés aux investissements visés à l'article 69 du règlement FEAMP	Non renseigné				
Frais de personnel	<u>Coûts salaire</u> Salaire moyen annuel chargé = 36952 €/an Source : donnée comptable d'une entreprise de transformation opérationnelle en Guadeloupe Année(s) de référence : 2013	1) <u>salaire</u> : Salaire moyen annuel chargé (coût horaire chargé*35heures*52 semaines) soit 36952 €/an 2) <u>calcul</u> : coût masse salariale / Volume produit ramené poids vif (transformation) 36952/37=998€/T	Pour attirer les personnes les plus efficaces les entreprises ultramarines doivent offrir une rémunération comparativement plus attractive (éloignement, vie chère...). Au total l'entreprise ultramarine devra	Référence INSEE <a href="http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=19233">http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=19233</a> Salaire horaire brut Moyen dans les IAA (2009) : 12,2 € Soit 12,2*35heures*1,42 *52 semaines = 33 080 €	104 €/T

Plan de compensation des surcoûts de la pêche et de l'aquaculture – 16 novembre 2015

		3) <u>calcul du surcoût</u> = coût DOM (calculés ci-dessus) – coût métropole Soit 998 – 33080/37= 104€/T	payer un salaire plus élevé : Source AFD, analyse comparative DOM et métropole :  1,42 est le coefficient pour obtenir un salaire chargé (avec charges patronales) à partir d'un salaire brut		
Conditionnement et emballage	pris en compte dans la partie commercialisation				
Réfrigération et congélation	Dans le poste : coûts de l'énergie				
Coût lié aux mesures pertinentes relevant de l'article 69 du règlement FEAMP	Non renseigné				
Renouvellement des outils de productions	<u>Coût du renouvellement des outils de production</u> : Coût base 2014 des outils de production neufs renouvelés tous les 15 ans : 720000 € pour un atelier de capacité 100 à 150 t /an.  Source : estimation propre d'après étude de faisabilité d'un atelier de transformation en Martinique Année(s) de référence : 2007	1) <u>coût du renouvellement des outils de production</u> = coût d'investissement des outils de production de référence / 15 ans.  Soit 48000 €/an  2) <u>calcul</u> : Montant du renouvellement des outils de production	L'investissement de construction d'une usine dans les DOM coûte 75 % plus cher qu'en métropole (cf. référence approuvé communautaire aide d'Etat concernant la construction d'une usine à la Réunion (Crête d'or) en 2014 et aide d'état autorisé par la Commission en conséquence de ces	coût métropole = coût DOM annuel /1,75	164€/T

	<p>Lien url :  <a href="http://www.parm.asso.fr/Etu-de-faisabilite-atelier-de.html">http://www.parm.asso.fr/Etu-de-faisabilite-atelier-de.html</a></p>	<p>par unité de volume :  coût de  renouvellement/volu  me production poids  vif  Soit  <math>48000/125=384\text{€}/T</math></p> <p>3)calcul du surcoût :  coût DOM (calculés ci-  dessus) – coût  métropole  Soit  <math>384-384/1,75=164\text{€}/T</math></p>	<p>surcoûts).</p> <p>Justification :</p> <p>A titre d'exemple, le  coût au <math>m^2</math> de  structures similaires  est de <math>1.500 \text{€}/m^2</math> en  métropole. Il est de  <math>2.625 \text{€}/m^2</math> dans le  projet (+75%) du fait  de :</p> <p>1) Dimensionnement  des écoulements et  des stockages d'eau  pluviale (obligation  légale de « piéger »  toute l'eau de pluie  sur son terrain) pour  infiltration  surdimensionnés du  fait des statistiques de  pluviométrie  beaucoup plus  abondante dans les  DOMs).</p> <p>2) Pour des raisons de  coupures d'eau  éventuelles pendant  les cyclones,  obligation d'avoir des  stocks d'eau potable  surdimensionnés.</p> <p>3) Toujours du fait des  cyclones, obligation  d'être secouru en</p>		
--	--	---	---	--	--

Plan de compensation des surcoûts de la pêche et de l'aquaculture – 16 novembre 2015

			<p>totalité au niveau électricité car les coupures durent souvent plusieurs jours. D'où un investissement sur 2 groupes électrogènes de grande puissance.</p> <p>4) Petite taille du marché : les équipements doivent pouvoir tout faire, en petite quantité, en changeant souvent d'opération. En effet, la gamme est très large pour répondre aux besoins du consommateur ultramarin mais le marché local est limité.</p>	
SURCOUT GLOBAL PAR KG DE POISSON PECHE				<p>Total des surcoûts = sommes de la colonne C Soit 778 €/T</p>

#### **4. Tableau récapitulatif des aides FEAMP à la compensation des surcoûts**

Le tableau récapitulatif des montants en jeu pour la mise en œuvre du plan de compensation de Saint-Martin est présenté ci-dessous. Il traduit une adhésion progressive des opérateurs au plan de compensation. Le volume donnant lieu à compensation atteint dès l'année 2015 est supérieur à la totalité d'adhésion des volumes de référence pour ce plan car il traduit l'adhésion de pêcheurs aujourd'hui non officiels. La plupart des pêcheurs officiels ayant confirmé leur volonté de participer au plan, une adhésion de 100% des pêcheurs officiels est envisagée.

Pour la transformation et le commerce, l'adhésion est estimée seulement en termes de volume donnant lieu à compensation. Il est en effet difficile de juger des volumes de production moyens des entreprises de transformation. Ces volumes dépendent de la capacité de production des ateliers, qui sont très variables, à la différence de projets d'aquaculture qui sont plus « standards » car soumis à des contraintes spatiales plus fortes.

	<b>2014</b>		<b>2015</b>		<b>2016</b>		<b>2017</b>		<b>2018</b>		<b>2019</b>		<b>2020</b>	
	Volume	Montant												
<b>Aide pêche pélagique</b>	60	111900	80	149200	100	186500	110	205150	120	223800	140	261100	170	317050
<b>Aide pêche vivaneau</b>	7.5	15075	7.5	15075	7.5	15075	15	30150	15	30150	20	40200	30	60300
<b>Aide pêche côtière</b>	70	83300	80	95200	90	107100	100	119000	105	124950	110	130900	115	136850
<b>Aide aquaculture - ombrine</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	15	53850	15	53850	30	107700
<b>Aide transformation</b>	0	0	10	7780	10	7780	30	23340	50	38900	70	54460	90	70020

<b>Aide collective</b>	30	16200	40	21600	50	27000	60	32400	70	37800	80	43200	90	48600
<b>Enveloppe totale</b>	226475		288855		343455		410040		509450		583710		740520	

## 5. Identification des autorités compétentes

<b>Autorité de gestion</b>	Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA)
<b>Autorité de gestion déléguée</b>	Préfecture de la Guadeloupe
<b>Service Instructeur</b>	Préfecture déléguée de Saint Martin/Saint Barthélémy – cellule partenariale multi-fonds
<b>Autorité de paiement</b>	Agence de services et de paiement (ASP)
<b>Autorité d'audit</b>	Commission interministérielle des contrôles communautaires (CICC)

## 6. Financement supplémentaire aux fins de la mise en œuvre du plan de compensation (aide d'Etat)

A ce stade, aucun régime d'Etat n'est prévu à Saint-Martin pour un financement supplémentaire aux fins de la mise en œuvre du plan de compensation.

## **7. Références bibliographiques**

ALVI management, 2014. Structuration du secteur «pêche professionnelle» dans la Collectivité de Saint-Martin -Mai -Juin 2014, CCISM.

FranceAgriMer, 2014. Les cahiers de FranceAgriMer, Les filières pêche et aquaculture en France. Edition 2014, FranceAgriMer.

Guyader, O., Bellanger, M., Reynal, L., Demanèche, S. et P. Berthou, 2013. Fishing strategies, economic performance and management of moored fishing aggregating devices in Guadeloupe, *Aquat. Living Resour.* 26, 97–105 (2013)

IEDOM, 2014a. Coût du crédit aux entreprises à la Guadeloupe et dans les autres DOM, Avril 2014, lien : [http://www.iedom.fr/IMG/pdf/infos\\_financieres\\_cout\\_du\\_credit\\_042014\\_guadeloupe.pdf](http://www.iedom.fr/IMG/pdf/infos_financieres_cout_du_credit_042014_guadeloupe.pdf) consulté le 10 octobre 2014.

IEDOM, 2014b. Rapport annuel 2013 Saint-Martin. [http://www.iedom.fr/IMG/pdf/ra2013\\_saint-martin.pdf](http://www.iedom.fr/IMG/pdf/ra2013_saint-martin.pdf) consulté le 20 octobre 2014.

INSEE, 2010. Comparaison des prix entre les DOM et la métropole en 2010, [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref\\_id=ip1304](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1304) consulté le 29 janvier 2014

INSEE, 2014. Prix moyens mensuels de vente au détail en métropole - Supercarburant sans plomb, indice d'octane 95 (1 litre) URL : <http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/bsweb/serie.asp?idbank=000849411> (consulté le 14 décembre 2014)

MEDDE, 2014. La fiscalité des produits énergétiques applicable en 2014 - 22 avril 2009 (mis à jour le 3 novembre 2014), URL : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-fiscalite-des-produits,11221.html> (consulté le 15 novembre 2014)